



## La Mairie communique

### **Permanences à la Mairie : Fermeture du secrétariat et des services municipaux de la mairie les 13 et 14 mai**

Le secrétariat de la Mairie est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Il est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 15h à 17h.

Jean-Michel LOSEGO assure une permanence, sur rendez-vous, les samedis 15 et 29 mai, de 9h à 12h.

### **Équipe municipale : Élection d'un nouvel adjoint**

Lors de sa séance du 14 avril, le Conseil municipal a confié à Alex PAUTE le poste de troisième adjoint au Maire. Ainsi, prenant la suite de Marc GRANJON, **Alex PAUTE devient responsable de l'organisation et de la bonne exécution des travaux communaux**, avec l'autorité inhérente sur les agents techniques ; il conserve également la délégation pour la gestion des dossiers d'urbanisme.

Dans le respect des mesures sanitaires (port du masque + gel hydroalcoolique et distanciation sociale),  
**nos conseillers départementaux Sandrine BAYLAC et Christian SANS**  
vous accueillent, sans rendez-vous, à Aurignac, le 19 mai de 16h à 17h30 à la Communauté des Communes.

### **Questionnaire sur les déplacements et la mobilité douce à Aurignac**

Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire. Les réponses font apparaître votre intérêt pour le développement de la commune et vont permettre de mieux poursuivre nos actions favorisant la mobilité sur Aurignac.

L'analyse des résultats confirme le besoin de sécuriser des parcours de mobilité douce (cycliste et piéton) afin de faciliter les déplacements de tous, notamment par l'aménagement d'un axe reliant le centre du village à la zone sportive/ maison de santé/camping. Le compte-rendu sera prochainement disponible sur le site Internet de la Mairie.

### **5<sup>ème</sup> recensement des oiseaux nicheurs en 2021**



Depuis 1981, une équipe de chercheurs de l'INRAE de Toulouse étudie, sur **les Terres d'Aurignac**, les relations entre l'agriculture, les paysages et leur biodiversité. Un des volets de ce travail entrepris chaque année depuis 2011 concerne le comptage des oiseaux présents en milieu naturel.

Plusieurs relevés d'oiseaux concernent la commune cette année ; l'équipe sera présente sur le terrain du 3 mai au 11 juin. Pour que le travail se déroule dans les meilleures conditions la Mairie vous informe qu'il s'effectuera très tôt le matin, du lever du soleil jusqu'à 11h30 environ ... Ne vous inquiétez donc pas de ces activités matinales.

### **La Maison de Santé des Terres d'Aurignac vous informe :**

L'éligibilité à la vaccination Covid évolue : désormais, les personnes de plus de 55 ans, même sans comorbidités, peuvent bénéficier de la vaccination par le vaccin AstraZeneca.

Les personnes concernées peuvent prendre rendez-vous au secrétariat de la MSP au 05 62 01 38 37.



### **Élections Régionales et Départementales des 20 et 27 juin**



Pour voter lors d'une année d'élection, il faut demander à être inscrit sur les listes électorales au plus tard le 6<sup>ème</sup> vendredi précédant le 1<sup>er</sup> tour de scrutin, soit le vendredi 14 mai. Mais les personnes déménageant pour des raisons particulières après cette date ont la possibilité de s'inscrire jusqu'au 10<sup>ème</sup> jour précédant le premier tour de scrutin, soit le jeudi 10 juin.

#### **Pour pouvoir voter, une pièce d'identité est obligatoire**

Les électeurs souhaitant voter **par procuration** doivent l'établir auprès de la gendarmerie, du commissariat ou du tribunal d'instance. Un mandataire ne peut pas disposer de plus de **deux** procurations, dont **une seule établie en France**.

**Pour que le vote par procuration s'exerce, la Mairie doit impérativement avoir réceptionné la procuration.** En raison d'éventuels retards d'acheminement postal, **il est vivement conseillé aux électeurs d'établir leur procuration à une date très antérieure à celle du scrutin.**

**Voter est un droit, c'est aussi un devoir citoyen !**

### **Commémoration du 8 mai 1945**



Dans le respect des règles sanitaires en vigueur à cette date et sous réserve d'autres instructions préfectorales, Le Maire, Jean-Michel LOSEGO, le Conseil Municipal et l'association des Anciens Combattants vous convient à la célébration commémorative de la deuxième guerre mondiale, le Samedi 8 Mai au monument aux Morts à 11 H 30.

**Rien n'est plus fort que le Peuple uni pour sa liberté!**

## Travaux et aménagements

**Rue du Clôt** : Afin de sécuriser le passage depuis la rue du Clôt jusqu'à la rue St-Roch nos agents ont installé deux plots interdisant l'accès des voitures par cet itinéraire. Les riverains subissaient des nuisances et l'étréoussse de la chaussée représentait un danger. Désormais seuls les piétons pourront y circuler. La rue du Clôt reste ouverte à la circulation en passant par la rue Traversière débouchant sur la place de Madrid.

**Place des Oulès** : Pour faciliter et fluidifier l'accès aux commerces de cette zone, une place « zone bleue » a été créée, accompagnée de la signalétique appropriée.

**École élémentaire** : La classe annexée de l'Institut Médico Éducatif dispose désormais de rideaux occultant les chauds rayons du soleil.

**Ancienne perception** : L'entreprise LABEDA de Cassagnabère a procédé au remplacement des tuiles du toit côté Nord et a changé la zinguerie sur les murs mitoyens.

**Gendarmerie** : Les travaux dans les appartements se poursuivent ; une salle de bain a été refaite et des WC changés.

**Square du Plateau** : Sur ce bel emplacement, les jardiniers municipaux installent le premier des trois jardins médiévaux prévus dans le vieux village qui constitueront un vrai parcours pour le visiteur, depuis l'église jusqu'à la chapelle St-Roch, en passant par le château. Nos agents, après terrassement du lieu, ont posé les plessis de châtaignier délimitant les espaces végétalisés ; ils procéderont ensuite aux premières mises en place de plantes aromatiques, dites « simples » dont certaines cédées par nos partenaires de l'Abbaye de Bonnefont. Ce jardin également à vocation pédagogique s'enrichira, au fil des saisons de nouvelles plantations. Les bancs précédemment offerts par des citoyens seront repositionnés ailleurs.

**Les fumées de brûlage des déchets verts** occasionnent des nuisances par les émanations respirées et par les odeurs dégagées.



Un arrêté préfectoral interdit cette pratique, punissable d'une amende de 450 €. Les services de la mairie peuvent être saisis.

**Un particulier n'a pas le droit de brûler dans son jardin les épluchures, l'herbe de tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus de débroussaillage, d'élagage ou de taille de haies et arbustes.**

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou compostés, guide sur :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/peut-bruler-des-dechets-verts-dans-son-jardin-feuilles-branches>



**Lutte contre les bruits de voisinage - Articles 5 et 9 de l'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996.**

**Les travaux de bricolage ou de jardinage** réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses, tronçonneuses, perceuses, scies mécaniques, etc ... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.



**Les infractions aux dispositions** sont passibles d'une amende contraventionnelle définie par l'article 131-13 du code pénal.



## Culture et Patrimoine

[culturepatrimoine@aurignac.fr](mailto:culturepatrimoine@aurignac.fr) ou 05 61 98 90 08

Nous voilà à un mois du lancement de la saison culturelle 2021 et nous espérons que vous êtes prêts ! Il y en aura pour tous les goûts et tous les âges : théâtre, danse, musique, cirque-clownesque, exposition participative, observation des étoiles, balades commentées et ouverture du Château, sans oublier les **Médiévales d'Aurignac**... Sortez vos agendas pour la première date de la saison : **La Fête de la Nature** du 19 au 22 mai. Vous pourrez vous balader dans Aurignac, investi le temps d'une semaine par l'exposition participative "**Et Tant d'Œuvres**". Le samedi 22 mai, rendez-vous au forum de la biodiversité (parking sous la Cafetière). Au programme : réalisation d'hôtels à insectes, land-art, clean-walk, stand d'information autour des jardins partagés.

Restez attentifs afin de ne manquer aucune actualité sur ces événements culturels et artistiques !

 MUSEE DE L'AURIGNACIEN  
LA PRÉHISTOIRE EN HAUTE-GARONNE

Votre Musée vous accueille et vous propose

Depuis quelques jours, le sentier reliant l'aire de pique-nique de la RD 635 à l'Abri préhistorique a fait l'objet d'un réaménagement. Jusqu'à présent difficile d'accès et peu sécurisé, il a été réhabilité grâce au travail formidable des équipes des services du Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Le sentier est désormais accessible à toutes et à tous, poussettes, jeunes enfants, adultes et personnes à mobilité réduite. Les équipes du musée ne cessent, depuis l'obtention en 2018 du label "**Tourisme et Handicap**" et du prix "**Patrimoine pour tous**" en 2019, de créer de nouvelles offres de visites adaptées et de rendre accessibles les collections du musée et le site archéologique de l'Abri.

Des jeux disponibles sur le site internet du musée vous proposent d'en apprendre plus sur la vie au Paléolithique supérieur.

<http://www.musee-aurignacien.com/fr/le-musee-sinvite-chez-vous-petit-jeu-entre-nous>

### État civil

Naissance

GALLAIS-VAN CAMPENHOUT Enzo, le 8/03